



Le centre d'Istremont

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

## Inscriptions en fonction de l'année civile de naissance :

- Tranche d'âge de 6/11 ans : de 2013 à 2018
- Tranche d'âge de 12/17 ans: de 2006 à 2012
- Pour les enfants nés en 2018 avoir 6 ans le premier jour du séjour
- Pour les enfants nés en 2006 ne pas avoir 18 ans le premier jour du séjour.

## Une procédure de pré-inscription vous est proposée du mercredi 20 mars au mercredi 3 avril 2024.

### Elle permet :

- D'éviter les contraintes de la file d'attente.
- De répondre aux mieux à vos souhaits en permettant à la ville d'adapter l'offre des activités aux demandes, le cas échéant, si sur un séjour, il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes, de proposer une alternative dans la plus grande équité.
- **Comment faire une pré-inscription :**
- directement **en ligne** depuis le kiosque famille, disponible sur [www.istres.fr](http://www.istres.fr) (rubrique mes démarches). Pour ce faire, vous munir de votre identifiant (numéro de compte famille que vous trouverez sur une facture) et de votre mot de passe.

ou

- à l'accueil de l'**Hôtel de ville**. La fiche de pré-inscription vous permettra de formuler vos souhaits. Elle est à télécharger sur le site de la ville [www.istres.fr](http://www.istres.fr) et à rapporter à l'Hôtel de ville ou aux mairies annexes (Entressen ou Prépaou).

À la clôture des réservations, une réponse vous sera envoyée par mail. Vous devez impérativement confirmer votre choix à la date communiquée sur le mail (aux horaires habituels d'ouverture des guichets de l'Hôtel de ville). Au-delà de cette date, des débits seront appliqués (réf. règlement intérieur séjours)

## Inscriptions directes à compter du lundi 29 avril 2024.

Si vous n'avez pas pu participer aux pré-inscriptions, vous avez encore la possibilité de vous inscrire en direct dans la limite des places disponibles, aux horaires habituels au guichet unique de l'Hôtel de ville.

## INFORMATIONS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez que votre enfant participe à une de nos activités ? Contactez-nous. Nous serons à votre écoute, afin de trouver ensemble toutes les possibilités d'accueil liées à sa situation.

**Pour tout renseignement concernant le contenu pédagogique et l'organisation des séjours, veuillez contacter le service séjours au 04 13 29 59 31.**

**Pour tout renseignement concernant les modalités d'inscription, veuillez contacter le Guichet Unique au 04 13 29 50 00.**

# TARIFS

## des séjours d'été 2024

SÉJOURS ISTREMONT	TRANCHE D'ÂGE	DURÉE	TARIF MINIMUM 21,65%	TAUX D'EFFORT EN %	TARIF MAXIMUM 65%	TARIF EXTÉRIEUR
<b>S03</b>	6-11 ans	12 jours	195 €	32,46 %	585 €	899 €
<b>S04</b>	12-17 ans	12 jours	227 €	37,80 %	681 €	1 047 €
<b>S05</b> Mini-séjour 1	6-11 ans	5 jours	107 €	17,90 %	322 €	496 €
<b>S06</b> Mini-séjour 2	6-11 ans	5 jours	107 €	17,90 %	322 €	496 €
<b>S07</b> Mini-séjour 2	6-11 ans	5 jours	107 €	17,90 %	322 €	496 €
<b>S08</b> Mini-séjour 3	6-11 ans	5 jours	107 €	17,90 %	322 €	496 €
<b>S09</b>	6-11 ans	12 jours	187 €	31,11%	560 €	862 €
<b>S10</b>	12-17 ans	12 jours	227 €	37,80 %	681 €	1 047 €

AOÛT  
JUILLET

# PIÈCES À FOURNIR

**Aucune demande ne sera enregistrée si elle n'est pas dûment accompagnée des documents demandés ci-dessous :**

## Lors de la pré-inscription

- Fiche de pré-inscription avec adresse mail valide obligatoire.
- Attestation de paiement délivrée par la CAF pour les bénéficiaires ou dernier avis d'imposition.

## Lors de l'inscription directe

- Dernier avis d'imposition ou pour les bénéficiaires l'attestation de paiement délivrée par la CAF.
- Numéro d'allocataire obligatoire.
- Uniquement pour les enfants non scolarisés en maternelle ou élémentaire sur Istres, un justificatif de domicile de moins d'un an (électricité, gaz ,téléphone).

**Attention : toute réservation non confirmée donnera lieu à un dédit de 12% du prix total du séjour.**

## VACCINATION

Selon le décret du 25 janvier 2018, Art. R.311-8 du code de la santé publique, les parents doivent apporter la preuve de l'accomplissement de vaccination obligatoire (DT-polio). Les vaccins et rappels doivent être à jour.

## POUR CERTAINS SÉJOURS TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Pour certains séjours, nous demandons un test d'aisance aquatique pour la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Il s'agit de :

- Effectuer un saut dans l'eau.
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes.
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes (on reste debout cinq secondes sans couler).
- Nager sur le ventre sur vingt mètres.
- Franchir une ligne d'eau, passer sous une embarcation ou un objet flottant.

**Test de natation uniquement sur réservation, en ligne sur [www.istres.fr](http://www.istres.fr) > Sport > Stade nautique. Renseignements : stade nautique au 04 13 29 57 36**

